

l'intégrité selon MSA



{ Code général de conduite des affaires }

Table des matières

Message du PDG	1
Notre mission et nos valeurs	2
Présentation et mode d'emploi du Code	3
Section 1 : Obligation de remontée d'information et ressources	4
Outils et ressources	
Ligne éthique de MSA	
Notre politique : pas de représailles	
Section 2 : Nos obligations fondamentales	8
Honnêteté et loyauté en affaires	
Respect de la loi	
Obligations supplémentaires pour les directeurs	
Conséquences en cas de violation du Code ou de la loi	
Section 3 : Notre lieu de travail	10
Un climat de respect mutuel	
Traitement équitable et diversité	
Un lieu de travail sûr	
Consommation d'alcool ou de drogue	
Confidentialité	
Propriété intellectuelle	
Section 4 : Nos partenaires commerciaux	16
Conflits d'intérêt	
Corruption	
Cadeaux et invitations	
Cumul d'emplois	
Prêts	
Section 5 : Nos actionnaires	22
Exactitude des comptes	
Transparence des informations et fraude	
Délit d'initié	
Utilisation et protection des actifs de l'entreprise	
Audits	
Opportunités commerciales de l'entreprise	
Section 6 : Notre marché et nos communautés	26
Exportation de nos produits et technologies	
Antitrust et concurrence loyale	
Respect de l'environnement	
Section 7 : Autres sujets liés au Code	30
Presse	
Médias sociaux	
Dérogations au Code	
Numéros de téléphone mondiaux de la ligne éthique	32

Les plus précieux atouts de notre entreprise, ce sont
nos salariés.

nos salariés



Message du PDG

Cher/Chère collaborateur(trice),

Les plus précieux atouts de notre entreprise, ce sont nos salariés. MSA bénéficie depuis longtemps de la réputation de meilleur fabricant d'équipement de sécurité du monde. Cette réputation est le résultat direct de votre action quotidienne. Chacune de nos journées de travail est guidée par la conviction profonde que nos efforts vont permettre de sauver des vies. La plupart des entreprises, et la plupart des personnes, n'ont pas la chance de pouvoir en dire autant et nous nous devons d'assumer cette responsabilité avec humilité.

Notre réputation ne s'est pas bâtie en un jour. Depuis des années, nous développons et fabriquons les équipements de sécurité les plus fiables du monde en respectant un ensemble de valeurs fondamentales qui orientent nos stratégies, nos décisions et notre comportement. L'intégrité est à la base de ces valeurs. La conduite de nos affaires repose avant tout sur une compréhension claire de la notion d'intégrité : faire ce qui est juste. Il est essentiel que nous agissions avec une totale intégrité pour pérenniser les relations que nous entretenons avec nos clients finaux, nos partenaires commerciaux, nos communautés, nos actionnaires et entre nous.

Même si l'intégrité guide nos pas chaque jour, la bonne conduite n'est pas toujours évidente à discerner. C'est pourquoi le conseil d'administration de MSA, l'équipe de direction et moi-même vous proposons ce Code d'éthique (le « Code »). Le Code établit les règles fondamentales de l'entreprise. Il explique de manière claire nos attentes et nos exigences en matière de conduite des affaires, et fournit un cadre, une assistance et des ressources afin que soyez toujours informé et soutenu dans vos prises de décisions difficiles.

Il est clair que nous devons tous respecter le Code, sans exception. Ce faisant, nous préservons et consolidons notre bonne réputation, nous obtenons des résultats d'une manière juste et équitable et nous assurons la prospérité de l'entreprise pour les années à venir.

Merci de votre soutien et de votre engagement permanent en faveur de l'intégrité !

Sincères salutations,

William M. Lambert

Président et PDG



Notre mission et nos valeurs

La mission de MSA est la même depuis un siècle : garantir que les hommes et les femmes travaillent en toute sécurité et qu'ils vivent avec leur famille et leur communauté dans un environnement sain dans le monde entier. Chacune de nos actions est motivée par la volonté de tout faire pour assurer la sécurité des travailleurs. En tant qu'entreprise de sécurité de premier plan, notre « mission de sécurité » est profondément ancrée dans notre culture et dans nos valeurs et nous l'appliquons pour nous-mêmes. Nos valeurs fondamentales se fondent sur l'intégrité et s'inscrivent dans le cadre d'une culture de la sécurité. Nous faisons tout notre possible pour mettre nos principes en pratique. Ensemble, notre culture de la sécurité et nos valeurs déterminent la feuille de route pour accomplir notre mission.

INTÉGRITÉ : nous nous comportons conformément à des normes d'honnêteté, de confiance, de professionnalisme et d'éthique élevées et très strictes, partout où nous sommes présents.

ORIENTATION CLIENT : nous offrons à nos clients une expérience de qualité en leur fournissant des produits et des services de haut niveau afin de dépasser leurs attentes et de gagner leur confiance et leur fidélité.

RAPIDITÉ ET SOUPLESSE : nous apportons les problèmes, les opportunités de développement et les besoins de nos clients, et nous y répondons rapidement. Nous avons la responsabilité de prendre des décisions en nous basant sur des processus qui produisent des résultats de qualité et

qui donnent à ceux qui sont concernés par nos actions le sentiment que nous sommes réactifs.

INNOVATION ET CHANGEMENT : nous encourageons le changement et l'innovation à tous les niveaux de l'organisation. L'innovation est le processus par lequel nous développons et mettons en œuvre de nouvelles méthodes pour exploiter les opportunités d'amélioration et par lequel nous créons des solutions à valeur ajoutée.

DIVERSITÉ ET INTÉGRATION : nous accueillons une grande variété de personnes, de pensées, de points de vue et d'idées, ce qui nous permet de rassembler et d'exploiter toutes les richesses de chaque individu. Nous pensons que l'ouverture à l'égard des personnes et des idées crée un atout concurrentiel pour MSA qui apporte un gain visible de performances dans tous les aspects de nos activités.

TRAVAIL D'ÉQUIPE : nous travaillons selon des méthodes coordonnées et collaboratives à tous les niveaux de l'organisation pour atteindre les objectifs de l'entreprise.

ENGAGEMENT : nous apprécions les salariés très motivés qui s'engagent à atteindre l'excellence. Nous encourageons cet état d'esprit en définissant des attentes claires et en donnant aux collaborateurs les moyens de leur réussite. Pour encourager l'engagement, nous fournissons à nos collaborateurs des feedbacks appropriés, des responsabilités sur les projets et des possibilités d'évolution.

Présentation et mode d'emploi du Code

L'intégrité est la pierre angulaire de MSA depuis 1914, date à laquelle John T. Ryan et George Deike croyaient fermement qu'il existait un meilleur moyen de protéger les travailleurs. Même si l'entreprise a évolué et s'est beaucoup transformée au fil des années, notre engagement en faveur de l'intégrité n'a fait que croître. En fait, l'intégrité est l'une des principales raisons de notre constante réussite et, fait important, elle est officiellement présentée comme valeur fondamentale de l'entreprise. Peu d'entreprises jouissent d'une histoire aussi longue et prospère que MSA et cette réussite est en grande partie due à notre engagement à toujours agir selon « la méthode MSA ».

Pour assurer la continuité de notre engagement en faveur de l'intégrité, MSA fournit à tous ses collaborateurs ce Code d'éthique, ou « Code ». Le Code définit nos exigences en matière d'éthique et de respect de la loi. Il explique nos obligations en tant que collaborateurs dans un langage clair et fournit des exemples, de l'aide et des sources d'informations pour nous aider à comprendre nos devoirs et nous guider dans nos décisions quotidiennes. Tous les collaborateurs de MSA dans le monde doivent suivre le Code dans toutes leurs activités, sans exception.

Dans certains cas, le Code est complété par des réglementations de l'entreprise plus détaillées qui définissent plus précisément les règles et responsabilités dans des domaines spécifiques. Lorsque d'autres réglementations s'appliquent, le Code le signale explicitement. Toutes les réglementations ne sont pas détaillées dans le Code. Les collaborateurs doivent donc passer régulièrement en revue toutes les réglementations et procédures qui les concernent. Ce Code et les autres réglementations sont régulièrement mis à jour. Les collaborateurs doivent ainsi s'assurer de toujours connaître les obligations les plus récentes qui s'appliquent à leurs activités. Il incombe à chaque collaborateur de se procurer et de consulter les versions les plus récentes du Code et des autres réglementations de l'entreprise et de s'y conformer.



≤ | MÉTHODE
MSA | 

Le Code expose en langage clair nos exigences en matière d'éthique et de respect de la loi. Nous devons respecter le Code et toutes les autres réglementations de l'entreprise.

Tous les collaborateurs sont tenus de respecter le Code dans toutes leurs activités, sans exception. Nous sommes tous tenus responsables de nos actions au regard du Code. C'est pourquoi il est très important de lire le Code, de le comprendre et de le respecter, ainsi que toutes les autres réglementations de l'entreprise. Tous les collaborateurs sont tenus de se comporter d'une manière qui les honore, eux et l'entreprise, et qui soit conforme aux valeurs de l'entreprise et à son engagement de longue date en faveur de l'intégrité. Le non-respect du Code entraînera des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.
Oui, l'intégrité compte à ce point à nos yeux !

1

Obligations de signalement et ressources



Si vous êtes témoin de quelque chose d'anormal, vous devez le signaler. MSA met à votre disposition des **outils et des ressources spécifiques pour vous aider** à agir de la bonne façon.

« L'intégrité selon MSA », cela signifie poser des questions et faire part de nos préoccupations avant d'agir lorsque nous sommes confrontés à une situation qui semble enfreindre le Code, d'autres réglementations de l'entreprise ou la loi. En clair, si quelque chose vous semble anormal, vous devez le signaler. Par conséquent, si vous avez connaissance d'une activité qui vous semble contraire au Code, à la loi ou aux réglementations de l'entreprise associées ou si vous avez des suspicions concernant cette activité, vous devez le signaler rapidement. MSA a mis des années à construire son rôle de leader, aussi bien sur son marché qu'en matière d'intégrité dans les affaires. En informant l'entreprise de problèmes potentiels en temps opportun, vous nous aidez à y répondre rapidement et à préserver notre réputation.

Outils et ressources

MSA met à disposition de nombreuses ressources pour vous aider à poser des questions, exprimer des préoccupations ou signaler des comportements potentiellement contraires à l'éthique ou à la loi. En premier lieu, l'entreprise croit fermement aux lignes de communication ouvertes entre les collaborateurs et leurs superviseurs. C'est pourquoi nous encourageons nos collaborateurs à d'abord contacter leur superviseur en cas de questions ou de problèmes. Dans les cas où les collaborateurs ne peuvent ou ne souhaitent pas contacter leur superviseur, nous proposons plusieurs autres méthodes de signalement, détaillées sur la droite.



Signalez vos préoccupations. C'est votre devoir !

- Lorsque vous êtes confronté à une question ou à un problème concernant vos obligations en vertu du Code ou d'autres réglementations de l'entreprise, vous devez pécher par excès de prudence et demander conseil AVANT d'agir.
- Au cas improbable où vous seriez témoin d'une possible violation du Code, des réglementations de l'entreprise ou de la loi ou que vous suspecteriez une telle violation, vous avez le devoir de le signaler rapidement.

Souvenez-vous : en vertu du Code, nous avons le devoir de signaler rapidement toute suspicion de violation.

Auprès de qui effectuer un signalement ?

- Votre superviseur
- Votre supérieur hiérarchique ou le responsable régional
- Votre responsable des ressources humaines local ou régional
- Le directeur de la conformité (e-mail : Integrity@MSASafety.com)
- Le service juridique
- Les Normes éthiques de MSA (voir page 7)

Vous pouvez également adresser un courrier postal à l'adresse suivante :

MSA
1000 Cranberry Woods Drive
Cranberry Township, Pennsylvania 16066, États-Unis
À l'attention du directeur de la conformité

discrétion

Les Normes éthiques MSA:
Chaque question est traitée
rapidement, avec **tact** et
discrétion. D'autre part,
l'entreprise utilise des
procédures formelles pour
assurer la **confidentialité**
des personnes qui
contactent les Normes
éthiques.

rapidité

ct

Normes éthiques MSA

Les Normes éthiques MSA vous permettent de poser des questions ou d'exprimer des préoccupations 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Vous pouvez contacter ce service en composant un numéro de téléphone gratuit. Une équipe d'experts spécialement formés vous répondra dans votre langue. Vous pouvez également rédiger votre problème dans votre langue par le biais d'un site Internet sécurisé. Les numéros de téléphone gratuits pour chaque pays sont indiqués à la fin du Code. Lorsque vous contactez les Normes éthiques, vous pouvez choisir de donner votre nom ou de rester anonyme.

Tous les signalements effectués auprès du service des Normes éthiques sont transmis directement au directeur juridique qui travaille avec les membres de l'équipe de direction afin de garantir que tous les sujets sont correctement examinés et traités. Chaque sujet est examiné rapidement, avec tact et discrétion. D'autre part, l'entreprise utilise des procédures formelles pour assurer la confidentialité des personnes qui contactent les Normes éthiques.

Notre politique : pas de représailles

Quelle que soit l'option que vous choisissez pour signaler un problème, nous nous engageons fermement à ce que vous ne subissiez en aucune manière de représailles, pour avoir fait part, en toute bonne foi, d'un sujet d'inquiétude. Par ailleurs, tout associé qui tenterait de mettre en œuvre des représailles contre un individu suite à un signalement fera l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement. Nous prenons notre engagement très au sérieux !

Nos dispositifs liés au signalement de situations douteuses, y compris les Normes éthiques, ne doivent pas être utilisées de manière inappropriée, par exemple pour lancer intentionnellement de fausses accusations. Ce type de comportement ne sera pas toléré.



Les Normes éthiques sont un moyen fiable et sûr pour poser des questions ou faire part d'inquiétudes au sujet de comportements qui semblent enfreindre le Code. Vous pouvez contacter ce service de deux façons :

Par téléphone :

1-800-205-5119 (aux États-Unis uniquement)*

Par Internet :

<http://www.msasafety.com/ethicsguideline>

**Reportez-vous à la fin du Code pour obtenir les numéros de téléphone internationaux.*

Quand dois-je intervenir ?

Vous devez intervenir à chaque fois que vous êtes confronté à une situation qui semble violer le Code, la loi ou des réglementations de l'entreprise associées. Voici quelques exemples :

- Conflits d'intérêt
- Cadeaux ou gratifications douteux ou inappropriés
- Pratiques comptables douteuses ou inappropriées
- Fraude ou vol
- Pratiques douteuses concernant la sécurité et la santé sur le lieu de travail
- Menaces de violence
- Discrimination ou harcèlement sur le lieu de travail
- Suspicion de corruption ou pratiques de corruption dans les affaires
- Questions liées au respect des sanctions commerciales ou d'exportation
- Questions liées au respect de la législation antitrust (loi sur la concurrence)
- Inquiétudes concernant la sécurité ou la qualité des produits
- Questions d'ordre environnemental
- Autres conduites possiblement contraires à l'éthique ou à la loi

2

Nos obligations
fondamentales



Nous **agissons de façon éthique, honnête et juste** avec tous nos partenaires commerciaux, avec l'entreprise et entre nous.

Honnêteté et loyauté en affaires

Le Code explique et décrit la notion d'intégrité en détails et donne de nombreux exemples. Mais pour faire simple, agir avec intégrité, c'est agir avec honnêteté et équité. Quelles que soient les circonstances, les collaborateurs doivent toujours agir de façon éthique, équitable et honnête lors de leurs transactions avec des partenaires commerciaux et d'autres interlocuteurs clés, telles que des clients, des distributeurs et d'autres représentants, des actionnaires, des fournisseurs, des concurrents, des collaborateurs et des autorités gouvernementales. Cette obligation s'applique également à nos relations avec l'entreprise elle-même, comme lorsque nous établissons nos notes de frais ou entrons nos heures travaillées. L'honnêteté et l'équité sont toujours de rigueur.

Respect de la loi

Tous les collaborateurs doivent se conformer à la loi en toutes circonstances, sans exception. MSA est basée aux États-Unis, mais dispose d'implantations et effectue des transactions dans le monde entier. Par conséquent, nous devons respecter non seulement les lois en vigueur aux États-Unis, mais également les lois qui nous concernent dans tous les pays où nous travaillons. Nous sommes une entreprise internationale avec des obligations juridiques internationales.

Les lois que nous sommes tenus de respecter concernent différents domaines, tels que les rapports financiers, la corruption, le délit d'initié, l'importation et l'exportation de nos produits et de nos technologies, la concurrence (antitrust), la sécurité et la santé sur le lieu de travail, la lutte contre la discrimination, la protection de l'environnement et bien d'autres encore. MSA respecte des réglementations spécifiques pour la plupart de ces lois. Les lois les plus fréquemment rencontrées sont traitées plus en détail dans le présent Code.

MSA propose aux collaborateurs différentes formations ayant trait à l'éthique et à la conformité. Pour de nombreux collaborateurs, les formations sont très simples. Pour d'autres, elles sont plus approfondies. Le type de formation que nous mettons en oeuvre dépend de votre fonction au sein de MSA. Mais quelle que soit votre fonction, vous êtes tenu de suivre les formations qui vous sont proposées.

Obligations supplémentaires pour les managers

Tous les directeurs de service sont tenus de préserver un environnement de travail qui encourage, renforce et appuie la conduite éthique et la conformité au Code, à la loi et aux réglementations de l'entreprise associées. Ils ont l'obligation de montrer l'exemple et de prouver leur engagement vis-à-vis du Code par leurs actions quotidiennes. Les directeurs doivent également mettre en œuvre une politique de « porte ouverte » de façon à ce que les collaborateurs placés sous leur supervision puissent poser des questions ou faire part de leurs problèmes. D'autre part, les directeurs sont tenus de s'assurer du respect du Code dans les domaines qui relèvent de leur responsabilité. Ils doivent être attentifs à leur environnement de travail et comprendre les décisions et les comportements adoptés autour d'eux. Enfin, les directeurs doivent veiller à ce que les problèmes de conformité et d'éthique qui leur sont soumis soient transmis au directeur juridique. Ainsi, quand un superviseur ou un directeur se voit confier un problème par un collaborateur et qu'il pense que ce problème implique une violation potentielle du Code, de la loi ou des réglementations de l'entreprise associées, il doit rapidement en faire part au directeur juridique.

Conséquences en cas de violation du Code ou de la loi

Toute violation du Code, de la loi ou des réglementations de l'entreprise associées peut engendrer un risque réel pour MSA. Elle entraînera par conséquent des mesures disciplinaires appropriées, pouvant aller jusqu'au licenciement.



Tous les directeurs sont tenus de préserver un environnement de travail qui encourage, renforce et appuie la conduite éthique et la conformité au Code et à la loi.

3

Notre lieu de travail



Tous les collaborateurs ont droit **à la dignité et au respect** sur leur lieu de travail, sans exception.

Un climat de respect mutuel

(Voir notre politique pour un environnement de travail sans harcèlement pour plus d'informations)

Nos salariés sont une des clés du succès de MSA. À partir de ce constat, nous nous engageons à assurer un milieu de travail sans discrimination, intimidation ni harcèlement. Chacun d'entre nous a droit à un environnement de travail qui promeut la dignité et le respect. MSA ne tolérera jamais aucune forme de discrimination ou de harcèlement sur ses lieux de travail et s'attaquera à toutes les actions de ce type, sans exception.

Voici quelques exemples de harcèlement : insultes, menaces, plaisanteries ou tout autre acte menaçant, intimidant ou hostile lié à la race, à la couleur, au sexe, à l'identité sexuelle, à l'origine nationale, à l'âge, à l'invalidité, à la religion et à d'autres catégories protégées ; des flirts répétés et importuns ; des avances ou propositions sexuelles ; l'exposition de documents inappropriés sur le lieu de travail ; ou le contact physique indésirable.

Traitement équitable et diversité

MSA promeut la diversité des idées et un traitement équitable pour tous les collaborateurs et postulants sans distinction fondée sur l'âge, la couleur, la croyance, l'invalidité, l'ethnie, l'état civil, l'origine nationale, la race, la religion, le sexe, l'identité sexuelle, le statut d'ancien combattant et toute autre catégorie protégée par la loi en vigueur.



Q Mon collègue a très mauvais caractère. Il crie souvent, dit des grossièretés et profère des menaces à l'encontre de certains membres de l'équipe. J'ai peur qu'il me rende la vie impossible au travail si je lui dis d'arrêter. Que puis-je faire ?

R Vous devez contacter votre responsable des ressources humaines local ou le service des Normes éthiques. Tous les collaborateurs ont droit à un environnement de travail basé sur le respect mutuel, sans peur ni intimidation. Nous ne tolérerons aucune forme de représailles à votre encontre pour avoir fait part de votre inquiétude.

Q Mon superviseur m'envoie souvent des blagues par e-mail. Certaines de ces blagues me dérangent car elles comportent des dessins explicites qui sont inappropriés dans un environnement de travail. Que dois-je faire ?

R C'est votre droit le plus strict de travailler dans un environnement qui promeut la dignité et le respect. Si vous n'osez pas vous adresser directement à votre superviseur, vous devez contacter votre responsable des ressources humaines ou le service des Normes éthiques. MSA ne saurait tolérer un environnement de travail dans lequel les collaborateurs se sentent harcelés ou intimidés.

Le traitement équitable concerne toutes les phases de l'emploi, notamment :

- L'embauche, la promotion et le licenciement
- La détermination des salaires et des avantages
- L'inscription aux programmes de formation
- La prise en charge de formations diplômantes
- Le chômage partiel et les réductions d'effectifs

sécurité

Un lieu de travail sûr

(Voir notre politique sur la sécurité et la santé au travail pour plus d'informations)

MSA est « The Safety Company », c'est-à-dire l'entreprise de la sécurité par excellence. Nos clients peuvent apprécier notre engagement en faveur de la sécurité à chaque fois qu'ils portent ou utilisent l'un de nos produits. Cependant, cet engagement se traduit aussi par notre propre conduite, au quotidien. Nous nous engageons à assurer en permanence la santé et la sécurité de tous les collaborateurs au cours de l'exercice de leurs fonctions pour l'entreprise. Chaque site de MSA dans le monde entier met en place des procédures et des pratiques qui promeuvent la sécurité sur le lieu de travail. Tous les collaborateurs doivent s'y conformer. La sécurité sur le lieu de travail est d'abord une question de respect de règles, mais c'est bien plus que cela. La sécurité sur le lieu de travail est une responsabilité personnelle qui nous engage vis-à-vis de nous-mêmes et des autres collaborateurs.

L'engagement de MSA en faveur de la sécurité au travail comprend également la lutte contre la violence au travail. Nous ne tolérons pas les menaces, l'intimidation ni les comportements violents. Dans le cadre de la prévention contre la violence au travail, les armes sont interdites dans les locaux de l'entreprise, les véhicules de l'entreprise et les véhicules personnels stationnés dans l'enceinte de l'entreprise.

Au cas improbable où vous suspecteriez un environnement de travail dangereux, nous comptons sur vous pour en parler à votre superviseur, à votre responsable des ressources humaines ou à la ligne éthique.



S'engager en faveur de la sécurité : qu'est-ce que cela signifie ?

- Comprendre les réglementations de l'entreprise en matière de sécurité et s'y conformer
- Comprendre les exigences locales en matière de sécurité et s'y conformer
- Savoir quoi faire en cas de problème de sécurité
- Intervenir et agir face à une situation ou un comportement dangereux
- Étendre cette responsabilité au-delà du travail et protéger les amis, la famille et les autres en général

responsabilités

bien

Consommation d'alcool ou de drogue

La consommation d'alcool ou de drogue est une menace pour le bien-être de nos collaborateurs, l'intégrité de nos produits et, par conséquent, nos clients. Elle est complètement contraire à notre mission. Pour cette raison, entre autres, la consommation d'alcool et de drogue est interdite chez MSA. Tous les collaborateurs de MSA sont tenus d'effectuer leur travail sans être sous l'emprise de l'alcool ou de la drogue. Par conséquent, les collaborateurs de MSA ont l'interdiction de se présenter au travail, d'utiliser les biens de MSA ou de mener des affaires pour le compte de MSA s'ils ont consommé une quelconque drogue ou sont sous l'emprise d'une drogue.

MSA met en œuvre des réglementations dans le monde entier qui définissent plus précisément les exigences concernant la consommation d'alcool ou de drogue et qui traitent de questions telles que l'alcool présent dans le système sanguin d'un individu pendant le travail (suite à une consommation excessive la veille, par exemple) ; les exceptions limitées, comme la prise de médicaments délivrés sous ordonnance ; les obligations en cas d'arrestation liée à la drogue ; et le droit de MSA à procéder à des tests. Veuillez consulter votre responsable des ressources humaines pour plus d'informations.

Confidentialité

(Voir notre politique sur les informations protégées pour plus d'informations)

Notre travail chez MSA nous amène souvent à manier des informations confidentielles sur l'entreprise. De manière générale, ces informations confidentielles sont des informations non destinées au public qui pourraient être exploitées par des concurrents ou d'autres personnes et dont la divulgation pourrait être dommageable pour l'entreprise. Il peut également s'agir d'informations qui nous ont été confiées par nos partenaires commerciaux et que nous nous sommes engagés à traiter dans la plus stricte confidentialité.

Chaque associé de MSA est tenu de préserver la confidentialité de ces informations. Ainsi, nous ne devons jamais laisser des tiers accéder abusivement à ces informations ni les partager indûment et nous devons toujours veiller à ne pas égarer, conserver à un endroit inapproprié ou laisser sans surveillance des informations confidentielles ou des appareils contenant des informations confidentielles, comme un ordinateur portable ou un smartphone. La bonne gestion des informations confidentielles est essentielle pour la réussite de notre entreprise.

MÉTHODE MSA |

Q Aujourd'hui, un collègue sentait l'alcool quand il est arrivé au travail. Il est sympathique et je ne veux pas lui causer du tort. Cependant, je suis inquiet pour sa sécurité et celle des autres. Que dois-je faire ?

R *Vous avez raison de vous inquiéter. Si vous pensez que ce collègue arrive au travail sous l'emprise de l'alcool ou de la drogue, même si vous n'en êtes pas sûr, vous devez en discuter avec votre superviseur, votre responsable des ressources humaines ou la ligne éthique MSA. La situation sera traitée discrètement et de façon appropriée, et l'entreprise impliquera les professionnels adéquats pour assurer la sécurité de votre collègue et celle de son entourage professionnel.*

Voici quelques exemples d'informations confidentielles :

- Plans de recherche et développement de produit
- Conceptions de produit
- Stratégies marketing
- Informations tarifaires
- Données personnelles
- Résultats financiers non publiés
- Etc.

confiance

Propriété intellectuelle

(Voir notre politique sur les informations protégées pour plus d'informations)

Chez MSA, nous investissons des moyens importants dans la propriété intellectuelle. Celle-ci inclut les brevets, les marques commerciales, les droits d'auteur et les secrets commerciaux de MSA. Communément appelés « actifs incorporels », ceux-ci comprennent toutes les idées, les inventions, les processus et les conceptions élaborés pendant les heures de travail, aux frais de l'entreprise, à l'aide des ressources de l'entreprise ou dans le cadre de nos fonctions professionnelles. Même si la propriété intellectuelle peut prendre la forme d'un document papier, elle est souvent stockée et enregistrée sous des formes très variables : documentation technique, documents Word ou Excel et d'autres supports d'informations stockés par voie électronique. Ces produits du travail, quelle que soit la forme sous laquelle ils se présentent, sont la propriété de MSA. Il est important que vous suiviez la politique relative aux informations protégées de MSA pour protéger correctement la propriété intellectuelle de MSA.

De la même façon que nous attendons des autres qu'ils respectent la propriété intellectuelle de MSA, nous devons respecter leurs droits de propriété intellectuelle. Cela signifie que nous ne devons jamais violer les brevets, marques commerciales ou droits d'auteur de nos concurrents en connaissance de cause. Nous ne devons pas télécharger de logiciels sans licence sur les ordinateurs de l'entreprise ni copier, publier ou distribuer des documents soumis à des droits d'auteur. Il est également interdit de télécharger des musiques, des photographies ou des vidéos sans l'accord de leur propriétaire légitime.

Que vous travailliez avec la propriété intellectuelle de MSA ou avec celle d'un partenaire commercial de MSA, vous devez toujours veiller à l'utiliser de manière adéquate. Si vous suspectez une utilisation abusive de propriété intellectuelle, vous devez le signaler à votre superviseur, au service juridique de MSA ou à la ligne éthique..

La propriété intellectuelle non enregistrée inclut notamment les éléments suivants et ne doit jamais être communiquée à autrui sans l'autorisation préalable de MSA.

- Idées de produit
- Inventions
- Processus ou améliorations de processus
- Conceptions
- Secrets commerciaux
- Etc.

inve

droits
d'auteur

De la même façon que nous attendons des autres qu'ils **respectent** la **propriété intellectuelle** de MSA, nous devons respecter **leurs droits de propriété intellectuelle.**

4

Nos partenaires commerciaux



Nous devons toujours faire passer les **intérêts de MSA** en premier dans notre travail quotidien.

Chaque jour, partout dans le monde, les collaborateurs de MSA interagissent avec des entreprises et des individus qui ne sont pas des salariés de MSA. Nous qualifions généralement ces entités et ces individus de partenaires commerciaux. Nos partenaires commerciaux incluent par exemple les clients, les distributeurs, les agents ou représentants, les prestataires de services, les fournisseurs, etc. Cette section traite des problèmes les plus fréquents lors des transactions avec nos partenaires commerciaux et indique les attentes de l'entreprise concernant ces transactions.

Conflits d'intérêt

Chacun d'entre nous est tenu d'agir de façon à servir au mieux les intérêts de l'entreprise. Nos relations personnelles avec des partenaires commerciaux et d'autres personnes extérieures ne doivent pas entraver notre capacité à agir au mieux des intérêts de MSA. Ces relations ne doivent pas nuire à la réputation de l'entreprise en créant des conflits d'intérêt ou des apparences d'irrégularité. Pour exclure ce risque, posez-vous ces questions : comment les autres vont-ils percevoir mes actes ? Si le récit de mes actes devait être publié sur Internet ou dans un journal, cela me poserait-il problème ?

Toutes nos décisions doivent reposer sur un jugement éclairé et se fonder sur le meilleur intérêt de MSA. Un conflit d'intérêts survient lorsque notre jugement dans l'activité commerciale est perturbé par l'enjeu personnel que représente une transaction. Les conflits ou les intérêts personnels ne doivent pas affecter le jugement, l'objectivité ou la loyauté envers l'entreprise.

Nous devons non seulement éviter les conflits d'intérêts, mais également les situations qui semblent créer un conflit d'intérêts. Dans de nombreux cas, la simple apparence de conflit suffit à causer des problèmes, à vous ou à l'entreprise.

La meilleure manière d'éviter un conflit d'intérêts est de signaler rapidement et en amont toute conduite, transaction ou relation inhabituelle et de vous retirer de toutes les transactions en cours entre MSA et le partenaire commercial en question. De fait, les collaborateurs doivent divulguer pleinement toute activité proposée pouvant créer un conflit d'intérêts avant de s'engager dans cette activité. En cas de doute, il vaut toujours mieux signaler le conflit potentiel. Lorsqu'un signalement est nécessaire, les collaborateurs doivent informer leur superviseur et le directeur juridique du conflit potentiel et leur demander conseil avant d'aller plus loin.

Voici des exemples de conflits d'intérêts qui sont strictement interdits :

- Donner ou recevoir des cadeaux ou des gratifications inappropriés
- Effectuer des transactions commerciales avec des membres de votre famille pour le compte de MSA
- Effectuer des transactions personnelles avec des partenaires commerciaux de MSA selon des termes plus intéressants que ceux qui seraient proposés à d'autres
- Détenir des intérêts financiers conséquents dans une organisation qui est en relation avec MSA et être impliqué dans ces affaires ou les superviser
- Détenir des intérêts financiers conséquents dans une organisation qui est en concurrence avec MSA
- Etc.

Un associé peut détenir des actions d'une société cotée en bourse et ayant des relations d'affaires avec MSA à condition que ces affaires soient négligeables pour MSA. En cas de doute au sujet d'une transaction ou d'une relation spécifique, il vaut mieux demander conseil avant d'agir en contactant votre superviseur, la ligne éthique ou le directeur juridique.



Q Mon épouse possède une petite entreprise dans laquelle elle travaille en tant que directrice des ventes. Son entreprise fournit un service important à MSA. Je suis responsable du choix du fournisseur et j'aimerais que nous sélectionnions cette société. Je veillerai à ce que MSA paye un prix raisonnable. Que dois-je faire ?

R Sélectionner ce fournisseur représenterait un conflit d'intérêts irrégulier même si vous assurez que l'entreprise de votre épouse facturera un prix correct à MSA. Puisque votre épouse est la propriétaire et la directrice des ventes de l'entreprise, vous ne pouvez pas représenter équitablement les intérêts de MSA. MSA peut maintenir une relation commerciale avec le fournisseur, mais vous devez indiquer la relation à votre superviseur et au directeur de la conformité, et vous retirer de toutes les transactions entre les deux sociétés. Quelqu'un d'autre devra décider si le fournisseur est un bon partenaire commercial.

Corruption

(Voir la politique de lutte contre la corruption de MSA pour plus d'informations)

MSA met en place une politique stricte de lutte contre la corruption. Cette pratique est illégale dans presque tous les pays du monde. MSA ne tolère pas la corruption et se développe toujours en ayant recours à des voies légales et équitables.

Par exemple, la loi sur les pratiques de corruption à l'étranger (Foreign Corrupt Practices Act ou « FCPA ») aux États-Unis et la loi anticorruption (Bribery Act) au Royaume-Uni interdisent formellement aux sociétés et à leurs filiales de s'engager dans des pratiques commerciales de corruption. Ces lois et d'autres sont appliquées de manière très stricte et punissent sévèrement ceux qui les enfreignent (peine de prison pour les personnes et lourde amende pour les entreprises).

En vertu de ces lois et de la réglementation de MSA, nos collaborateurs n'ont pas le droit de donner ou de promettre de donner quoi que ce soit de valeur à une quelconque personne dans le but d'influencer de manière irrégulière cette personne afin qu'elle fasse des affaires avec MSA ou qu'elle nous obtienne un avantage indu. Il est également illégal et contraire à la réglementation de MSA d'utiliser une tierce partie, telle qu'un agent, un représentant tiers ou un distributeur, pour mener une action que MSA ne pourrait pas mener elle-même de façon légale. MSA et ses collaborateurs peuvent être tenus responsables des actes illégaux de leurs partenaires commerciaux dans les cas où ils auraient pu raisonnablement suspecter l'implication de ces partenaires dans des pratiques de corruption pour vendre leurs produits. Par exemple, si un agent nous demande de lui verser sa commission d'avance et en espèces, nous devons suspecter un acte répréhensible.

Bien souvent, les paiements irréguliers sont dissimulés sous la forme de cadeaux ou de gratifications. C'est pourquoi il est important de suivre les réglementations de MSA concernant les cadeaux et les invitations. Dans la section suivante, vous trouverez plus de détails sur les cadeaux acceptables.

Enfin, parallèlement à sa politique de lutte contre la corruption, MSA propose également un guide sur ce thème. Reportez-vous à ce document pour plus d'informations. Au cas où vous auriez des inquiétudes liées à des pratiques de corruption, vous devez immédiatement contacter le directeur juridique ou la ligne éthique.



Q J'ai pensé que le fait de faire appel à un agent ou un distributeur implanté dans un pays « à risques » pourrait aider à protéger MSA des accusations de corruption. Ai-je raison ?

R *Non. En fait, le risque est parfois supérieur dans la mesure où nous avons moins de contrôle sur les activités des distributeurs et des représentants. Les pouvoirs publics en charge de l'application des lois ont déclaré qu'ils tiendraient l'entreprise pour responsable en cas de pratiques répréhensibles de ses distributeurs ou représentants si l'entreprise était au courant ou aurait dû suspecter que le partenaire commercial utilisait la corruption pour vendre ses produits. Pour ces raisons, MSA met en œuvre une procédure de gestion mondiale des partenaires commerciaux qui doit être suivie pour engager des partenaires commerciaux impliqués dans la vente des produits de MSA.*

Q J'ai entendu une histoire à propos d'un employé d'une entreprise qui avait été menacé par un policier local alors qu'il voyageait dans un pays instable. Le policier a obligé la personne à lui donner de l'argent en espèces sans quoi il ne le laisserait pas partir. Est-ce de la corruption ?

R *Dans tous les cas où vous pensez que le fait de ne pas payer met en péril immédiat votre santé ou votre sécurité, vous devez effectuer le paiement. Cependant, dès que possible après le paiement, vous devez en parler à votre chef et au directeur juridique MSA.*

La réglementation de MSA **interdit** de donner quoi que ce soit de valeur à quiconque dans le but d'**influencer** de manière irrégulière la **décision de cette personne**.

responsabilités
professionnelles

cadeaux

gratificati

Cadeaux et invitations

Dans de nombreuses industries et dans de nombreux pays, il est assez courant de donner ou recevoir des cadeaux et des invitations. En effet, ces cadeaux et invitations peuvent renforcer nos relations avec nos partenaires commerciaux et dynamiser la réussite future de l'entreprise. Cependant, il est illégal d'essayer d'influencer la prise de décision de nos partenaires commerciaux en leur offrant des cadeaux ou invitations extravagants ou inappropriés. De la même manière, nos décisions doivent toujours être fondées sur le meilleur intérêt de l'entreprise et ne sauraient être influencées par des cadeaux ou invitations qui nous seraient faits. Par ailleurs, nous devons garder à l'esprit que le don de cadeaux et d'invitations extravagants peut être considéré comme de la corruption. Il existe plusieurs principes de base à prendre en compte lorsque vous donnez ou recevez des cadeaux et des invitations.

Première chose, le Code vous autorise généralement à donner et à recevoir des cadeaux et invitations lorsque ceux-ci constituent des dons de courtoisie ordinaires et qu'ils restent très ponctuels. Ce principe couvre un large éventail de situations d'affaires dans le monde.

Deuxièmement, les collaborateurs peuvent donner ou recevoir des cadeaux et invitations uniquement si cela ne semble pas engager le destinataire ni l'empêcher d'agir exclusivement dans le meilleur intérêt de son organisation.

Troisièmement, MSA considère généralement comme des dons d'affaires les cadeaux et invitations offerts par le conjoint ou un membre de la famille d'un associé ou d'un partenaire commercial. Par conséquent, ces cadeaux sont soumis aux règles du Code.

Quatrièmement, les cadeaux en espèces et les chèques-cadeaux ou équivalents sont strictement interdits et, quelles que soient les circonstances, tous les cadeaux doivent entrer dans le cadre de toutes les autres lois en vigueur et réglementations de MSA.



À chaque fois que vous étudiez la possibilité d'accepter ou de donner un cadeau, vous devez prendre en compte les directives suivantes. Les cadeaux doivent être :

- autorisés par la législation locale en vigueur
- de valeur commerciale négligeable
- en lien avec un objectif commercial légitime
- symboliques et de nature ordinaire
- de nature non personnelle
- occasionnels

En cas de doute, contactez le directeur juridique pour vous guider dans votre décision.

Q La semaine prochaine, il y a un jour férié dans mon pays et pour le fêter, je voudrais offrir à mes 10 meilleurs clients un chèque-cadeau qu'ils pourront utiliser lors des événements festifs locaux. Le chèque-cadeau étant d'un petit montant, cela ne devrait pas poser de problème, n'est-ce pas ?

R Si. En vertu de la réglementation de MSA, il est interdit de donner des cadeaux en espèces ou équivalents d'espèces, quel qu'en soit le montant. Un chèque-cadeau est considéré comme de l'argent en espèces dans la mesure où il a une valeur monétaire et qu'il peut être utilisé pour acheter des biens et des services.

K ations

Cumul d'emplois

Les collaborateurs MSA peuvent souhaiter travailler en dehors de l'entreprise. C'est ce que nous appelons le « cumul des emplois ». Le cumul d'emplois concerne le fait d'avoir un deuxième emploi, de recevoir des indemnités pour des interventions ou des présentations ou d'être engagé en tant qu'expert dans un domaine particulier.

Les situations de ce type peuvent créer un risque de conflit d'intérêts et également nous empêcher d'assumer pleinement nos responsabilités au sein de MSA. C'est pourquoi MSA déconseille généralement aux collaborateurs de conclure tout dispositif visant à cumuler des emplois.

Si vous souhaitez cumuler des emplois, vous devez obtenir l'autorisation écrite préalable de votre responsable des ressources humaines. Les arrangements de cumul d'emplois qui empêchent le collaborateur d'assumer pleinement ses responsabilités au sein de MSA sont strictement interdits et seront refusés.

Toutes les questions concernant le cumul d'emplois doivent être adressées à votre responsable des ressources humaines.

Prêts

Les prêts, même s'ils peuvent être bien intentionnés, créent un risque potentiel de conflit d'intérêts. Pour éviter ces conflits, les collaborateurs de MSA ne doivent pas prêter d'argent à un quelconque partenaire commercial ou à toute autre personne susceptible de faire des affaires avec MSA sans obtenir l'accord préalable de l'entreprise. Au cas très improbable où cette situation se présenterait, vous devez adresser votre demande d'autorisation au directeur juridique.

Au même titre que le prêt d'argent, l'emprunt crée lui aussi un risque de conflit d'intérêts. Par conséquent, les collaborateurs de MSA et les membres de leur famille immédiate n'ont pas le droit d'emprunter de l'argent à des personnes ou à des organisations qui sont en relation avec MSA ou sont susceptibles de l'être, qu'il s'agisse d'un client, d'un distributeur, d'un fournisseur, d'un prestataire de services ou de tout autre partenaire commercial. Toutefois, cette interdiction ne s'applique pas aux institutions publiques de prêt qui pourraient être des partenaires commerciaux de MSA, comme les banques, les caisses d'épargne et de crédit ou les coopératives de crédit, à condition que les prêts souscrits auprès de ces tiers ne le soient pas selon des termes plus intéressants que ceux proposés à d'autres.

partenaire de distribution fournisseur

5

Nos actionnaires



Quand nos actionnaires investissent leur argent dans MSA, ils placent une grande confiance dans notre façon de gérer nos affaires. Ils **n'attendent rien de moins qu'une intégrité totale de notre part.**

MSA est une entreprise cotée en bourse. Cela signifie que nous sommes la propriété d'actionnaires individuels. Quasiment n'importe qui peut acheter nos actions à la Bourse de New York. En investissant leur argent dans MSA, nos actionnaires placent une grande confiance dans la façon dont nous gérons nos affaires. Nos actionnaires comptent par exemple sur nous pour que nous communiquions des informations financières ou d'autre nature qui soient exactes et justes afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées concernant MSA. Les sections qui suivent expliquent pourquoi notre engagement en faveur de l'intégrité est important pour nos actionnaires.

Exactitude des comptes

Nos actionnaires, nos partenaires commerciaux, nos collaborateurs et d'autres parties prenantes clés comptent sur le fait que nous leur communiquions des informations financières exactes afin de prendre des décisions éclairées. Généralement, différentes règles et réglementations administratives demandent à ce que ces informations soient fournies sous une forme très détaillée. Il est de notre responsabilité à tous de garantir que les livres et pièces comptables de MSA reflètent avec exactitude et précision l'ensemble des transactions et des informations qui y sont associées.

Pour assurer l'exactitude des informations financières et des rapports, les procédures et méthodes comptables doivent être suivies de manière systématique. Il est interdit d'enregistrer des écritures inexactes, trompeuses ou faussées dans les livres et les pièces comptables de l'entreprise, et toutes lesdites pièces doivent refléter avec exactitude la substance des transactions ou événements sous-jacents.

Pour plus d'informations sur nos procédures et méthodes comptables, nous vous invitons à contacter la comptabilité ou le chef de votre service financier régional. Si vous suspectez des pratiques comptables malhonnêtes, vous devez faire part de vos soupçons en utilisant les moyens décrits dans le Code.

Transparence des informations et fraude

Les collaborateurs sont tenus de fournir des renseignements complets, justes, exacts et compréhensibles dans tous les rapports et documents de MSA soumis à toute autorité

gouvernementale ou à d'autres personnes extérieures ou faisant partie de MSA. Tout acte intentionnel de falsification, déformation ou dissimulation d'une quelconque transaction ou de toute autre information réclamée, qu'elle soit importante ou non, est totalement contraire à l'éthique, souvent illégal et généralement considéré comme une fraude. Tout collaborateur ayant connaissance d'une fraude ou suspectant une fraude doit immédiatement signaler ce problème à son superviseur, au responsable comptabilité, au directeur juridique ou à la ligne éthique.

↳ MÉTHODE

MSA



Q Nous venons de décrocher une commande importante. Cette commande requiert l'approbation de nos plans techniques par le client avant la livraison. Cependant, cette autorisation risque de prendre plusieurs semaines, ce qui repoussera la livraison au trimestre suivant. Mon responsable m'a ordonné de livrer et de facturer la commande avant la fin du trimestre en cours sans l'autorisation du client afin de pouvoir comptabiliser la vente. Il a expliqué qu'il s'occuperait de l'autorisation du client plus tard. Que dois-je faire ?

R *Les règles comptables sont très claires quant au moment où nous devons comptabiliser les commandes. Sachant que l'acceptation de la livraison par ce client dépend du fait qu'il accepte nos plans, il est irrégulier de comptabiliser cette vente avant que l'autorisation ait été accordée. Par conséquent, vous devez informer le responsable du service financier régional ou la ligne éthique de votre inquiétude au sujet de cette commande afin de garantir l'exactitude des livres et pièces comptables de l'entreprise.*

Délit d'initié

(Voir la politique de MSA sur le délit d'initié pour plus d'informations)

L'achat et la vente d'actions MSA sont hautement réglementés. Parallèlement, la confiance de nos actionnaires et des marchés publics est essentielle à la durabilité de notre réussite. Nous devons garder à l'esprit à tout moment les règles et réglementations régissant l'usage impropre d'informations commerciales significatives inconnues du public. Ces informations sont communément qualifiées de « privilégiées ». En résumé, une information privilégiée est une information au sujet de MSA qui n'a pas été divulguée au public et qu'un investisseur raisonnable considérerait importante afin de décider l'achat, le maintien en portefeuille ou la vente d'actions de MSA. Les collaborateurs possédant des informations privilégiées ne sont pas autorisés à utiliser ou partager ces informations à des fins de transactions boursières. L'utilisation d'informations privilégiées pour en tirer un bénéfice financier personnel ou pour donner un « tuyau » à d'autres personnes qui pourraient prendre des décisions d'investissement sur la base de cette information est non seulement contraire à l'éthique et à la politique de MSA sur le délit d'initié, mais qui plus est illégale. Les conséquences pour l'entreprise et les individus peuvent être graves.

Voici quelques exemples d'informations privilégiées : résultats financiers non publiés, informations concernant des fusions ou des acquisitions potentielles, octroi de gros contrats, changements importants de direction au sein de l'organisation et autres informations pouvant avoir un impact sur le prix de l'action de MSA.

En fonction des périodes d'interdiction telles que décrites dans la politique de MSA sur le délit d'initié, les collaborateurs de MSA peuvent bien entendu effectuer des transactions sur les actions de MSA à condition que leurs décisions ne soient fondées d'aucune façon sur la connaissance d'une information privilégiée. En cas de doute sur les périodes d'interdiction ou la communication au public d'une information particulière, les collaborateurs ont le devoir de contacter le directeur juridique de MSA avant d'effectuer toute opération sur des actions de MSA.

Utilisation et protection des actifs de l'entreprise

Les collaborateurs de MSA se voient régulièrement confier de nombreux et précieux actifs de l'entreprise. Les collaborateurs ont non seulement accès à des actifs financiers comme des comptes bancaires, mais, dans un grand nombre de cas, ils détiennent également des équipements, des véhicules, des stocks, des fournitures de bureau et des propriétés intellectuelles, telles que des secrets commerciaux. Les collaborateurs ont le devoir de prendre soin actifs qui leur sont confiés et ils ne doivent jamais utiliser les actifs de l'entreprise dans un intérêt autre que celui de MSA. L'abus, le vol, la fraude, le détournement ou la divulgation (dans le cas de la propriété intellectuelle) de biens de MSA sont strictement interdits. L'utilisation personnelle excessive ou inappropriée des biens de l'entreprise, en particulier l'utilisation des photocopieuses et d'Internet, est également proscrite.

devoir

possibilité

solide

MÉTHODE MSA |

Q Aujourd'hui, mon patron est revenu d'une réunion et m'a dit que nous venions de décrocher un nouveau contrat avec le gouvernement. Ce contrat est le plus gros marché obtenu par MSA depuis 10 ans. Il m'a dit de n'en parler à personne jusqu'à ce que ce soit officiel la semaine prochaine. Je souhaiterais acheter des actions de MSA car leur cours va certainement monter une fois que le public apprendra la nouvelle du contrat. Que dois-je faire ?

R *La connaissance de l'attribution du contrat est une « information privilégiée », car elle n'a pas été annoncée publiquement. Par conséquent, il est illégal d'acheter ou de vendre des actions de MSA sur la base de cette information. Les salariés soucieux de savoir s'ils peuvent acheter ou vendre des actions de MSA de façon appropriée doivent contacter le conseiller juridique de MSA avant toute opération.*

Q J'ai vu mon collègue voler des fournitures la semaine dernière. Ce n'était pas grand-chose, juste quelques clés USB, des stylos et des blocs-notes. Que dois-je faire ?

R *Le vol des biens de l'entreprise, quelle que soit leur valeur, n'est pas toléré. L'impact cumulé de vols mineurs peut coûter des milliers de dollars à l'entreprise chaque année.*

Audits

MSA met en œuvre une procédure d'audit solide qui inclut des contrôles internes, externes, et fiscaux et d'autres contrôles administratifs. Nous sommes tous tenus d'aider les auditeurs et de coopérer pleinement avec eux, qu'ils soient internes ou externes. Toute information communiquée aux auditeurs doit être complète, exacte et conforme aux exigences en matière de divulgation des informations définies dans ce Code et dans les réglementations de l'entreprise associées.

Toute proposition visant à engager un auditeur externe ou une société de services financiers pour effectuer une prestation financière, quel qu'il soit, doit être faite au service comptabilité de MSA. Le responsable de la comptabilité doit donner son accord écrit préalablement à l'engagement de tout cabinet de conseil fiscal ou d'audit externe.

Opportunités commerciales de l'entreprise

Vous n'êtes pas autorisé à utiliser des informations obtenues au cours de l'exercice de vos fonctions pour tirer un avantage personnel d'une opportunité commerciale de MSA. Toute opportunité commerciale doit d'abord être communiquée au directeur juridique pour approbation.

divulgation

6

Notre marché et nos communautés

GESCHWINDIGKEIT
UND
ANPASSUNGSFÄHIGKEIT

INTEGRITÄT

TEAMARBEIT

INNOVATIONEN UND
VERÄNDERUNGS-
BEREITSCHAFT

Dies sind nicht etwa Wert
ändern, von der jeweilige
der Persönlichkeit Einz
Stattdessen bilde
unserer Unte

Bill Lamber

T

Nous ne **sacrifions jamais notre intégrité** au nom d'une vente. Nous n'enfreignons pas les réglementations qui encadrent nos affaires.

Exportation de nos produits et technologies

(Voir les politiques de MSA sur la conformité import/export et sur la conformité en matière de sanctions commerciales pour plus d'informations)

Un certain nombre de lois américaines régissent notre manière de conduire certaines transactions avec des pays étrangers et des interlocuteurs spécifiques. Ces lois s'appliquent aux opérations effectuées aux États-Unis, aux citoyens américains, où qu'ils se trouvent, et aux produits fabriqués dans le monde entier avec des pièces ou des technologies d'origine américaine. La plupart des pays appliquent des lois similaires.

Par exemple, la loi américaine exige l'obtention d'une licence d'exportation pour exporter, réexporter ou expédier d'une quelconque manière hors des États-Unis certains produits, services ou technologies de MSA. Le terme d'« exportation » désigne non seulement l'expédition d'un produit hors des États-Unis, mais également l'exportation de technologies et de services collaborateurs à des produits américains. Il peut également désigner les « exportations présumées », c'est-à-dire l'exportation de produits et de technologies des États-Unis à des non-ressortissants américains pendant que ces derniers se trouvent sur le territoire américain. Les conséquences de l'exportation d'un produit, d'une technologie ou d'un service en violation de ces lois américaines sont graves. Même si MSA met en place des procédures, des technologies et des services pour contrôler les exportations et obtenir des licences d'exportation, les collaborateurs peuvent avoir des doutes quant à savoir si un produit, une technologie ou un service en particulier est soumis à une licence d'exportation, de réexportation ou de transfert aux États-Unis. Dans ce cas, ils doivent contacter le service juridique de MSA.

Par ailleurs, l'administration américaine impose de nombreux embargos ou sanctions économiques à des pays, entités et individus spécifiques. Ces programmes d'embargo et de sanction s'appliquent aux activités des citoyens américains, des résidents des États-Unis et des filiales des entreprises américaines, quel que soit leur situation géographique, et, dans certains cas, ils s'appliquent également aux activités de filiales internationales de MSA qui ne sont pas des entreprises américaines. La politique de MSA sur la conformité en matière de sanctions commerciales donne la liste des pays avec lesquels aucune société de MSA n'est autorisée à faire des affaires. Vous pouvez obtenir la liste complète des sanctions économiques et des embargos auprès du service juridique de MSA.

Si les collaborateurs ont connaissance d'une quelconque transaction pouvant violer l'une des lois ci-dessus ou les réglementations de l'entreprise associées ou qu'ils suspectent l'existence d'une telle transaction, ils doivent immédiatement en faire part au service juridique de MSA, au directeur juridique ou à la ligne éthique.

MÉTHODE MSA |

Q Nous avons reçu une grosse commande d'une société étrangère avec laquelle nous n'avons jamais collaboré avant. Y a-t-il une procédure à suivre avant de vendre/exporter nos produits à ce client ?

R Oui, des « contrôles d'exportation aux utilisateurs finaux » doivent être passés en revue. Il s'agit de restrictions ou d'interdictions d'exportation aux utilisateurs finaux qui s'appliquent à certaines personnes et entreprises spécifiées par le gouvernement américain. Différents organismes fédéraux américains fournissent des listes contenant les noms et adresses de ces personnes et de ces entreprises. MSA doit comparer les noms des acheteurs et de leurs utilisateurs finaux avec toutes ces listes de personnes et sociétés interdites avant de donner suite à une proposition de transaction d'exportation à partir des États-Unis. Adressez vos questions au service juridique avant de prendre une décision.

conform

concurrence loyale

Antitrust et concurrence loyale

(Voir la politique sur la conformité en matière de concurrence loyale et d'antitrust pour plus d'informations)

Les lois antitrust des États-Unis, tout comme les lois et des réglementations similaires dans le monde entier, ont pour but de promouvoir la concurrence loyale. MSA croit à la concurrence libre et ouverte, et ne tolérera de la part de ses collaborateurs aucune conduite tendant à créer un avantage illégal. En termes clairs, nous observerons scrupuleusement toutes les lois régissant la concurrence.

La violation de ces lois peut entraîner de graves conséquences pour les individus ainsi que pour l'entreprise, notamment des poursuites pénales et des amendes et pénalités substantielles. Toute question ou inquiétude doit être adressée au service juridique de MSA ou à la ligne éthique.

MSA participe régulièrement aux activités de groupements professionnels et d'autres associations auxquelles nos concurrents participent aussi. Correctement utilisées, ces organisations sont des outils légaux et précieux pour pérenniser notre succès. Nous devons néanmoins observer une certaine prudence lorsque nous rejoignons à ces groupes. Entre autres, nous devons nous assurer que chaque réunion ou autre rassemblement est homologué par un organisme parrain (telle que la NFPA ou l'ISEA), insister pour qu'un ordre du jour écrit soit établi et suivi et demander que le conseiller juridique ou l'expert en conformité de l'organisme parrain participe à la préparation de la réunion. Nous devons éviter toute réunion avec des concurrents en dehors des activités d'associations professionnelles autorisées ; la simple apparence d'irrégularité peut entraîner des conséquences potentiellement graves.



Entre autres choses, les collaborateurs de MSA ne doivent jamais :

- S'engager dans une entente formelle ou informelle avec un concurrent au sujet des prix auxquels nous vendrons nos produits ou de nos marchés de vente.
- S'entendre avec un concurrent sur lequel d'entre nous soumettra une offre basse ou élevée, ou si l'un d'entre nous s'abstiendra de soumettre une offre concernant un contrat particulier. Parfois appelée « manipulation d'appels d'offres », cette pratique est illégale.
- Demander des informations sur la concurrence à un concurrent ou accepter ce type de renseignement d'un concurrent.

engagement

Respect de l'environnement

(Voir la politique de respect et de gestion de l'environnement de MSA pour plus d'informations)

MSA s'efforce non seulement de respecter strictement toutes les lois environnementales en vigueur, mais s'engage également à conduire ses activités de manière à protéger les ressources naturelles de son environnement. Cet engagement repose sur de bonnes pratiques environnementales dans nos décisions commerciales.

MSA est soumise à des douzaines de lois et réglementations environnementales aux niveaux fédéral, étatique, provincial et local. Chaque site de MSA dans le monde est tenu de respecter toutes les lois et réglementations environnementales en vigueur. Les sites doivent obtenir les permis réglementaires nécessaires et doivent comprendre les termes, les conditions et les informations à communiquer se rapportant à tous les permis qu'ils détiennent.

De plus, nous œuvrons sans relâche à la réduction des déchets à la source et sommes tenus de garantir que tous les déchets sont stockés, transportés et éliminés en accord avec les lois en vigueur et les normes de MSA. Nous comprenons également que nous devons répondre de façon appropriée en cas de déversement ou émission, en conformité avec les procédures existantes de l'entreprise. Si vous avez des questions ou des préoccupations au sujet du respect des lois ou des réglementations environnementales, vous devez contacter le directeur mondial des affaires environnementales de MSA ou la ligne éthique pour demander conseil.

LA MÉTHODE MSA

Q Le site pour lequel je travaille est en train de lancer un nouveau procédé de fabrication qui inclut le rejet d'eaux usées. L'un des techniciens m'a demandé de brancher le tuyau d'évacuation sur une bouche d'écoulement située à proximité. Quand je lui ai demandé si notre superviseur avait donné son accord, il m'a répondu de ne pas m'en préoccuper. Dois-je m'inquiéter ?

R Oui. Si vous pensez que le technicien vous a confié une tâche irrégulière, contactez votre superviseur, votre responsable des ressources humaines, le directeur mondial des affaires environnementales ou la ligne éthique. L'entreprise s'engage à protéger l'environnement et à respecter strictement toutes les lois et réglementations en la matière.

intégration

7

Autres sujets liés au Code



L'intégrité est une **responsabilité individuelle** que nous partageons tous.

Presse

(Voir la politique de MSA sur les demandes de renseignements des médias pour plus d'informations)

En tant que collaborateurs de MSA, nous pouvons être amenés à recevoir des demandes de renseignements de la part des médias ou d'individus en relation avec les médias. Bien souvent, ces individus ou entités vont nous poser des questions sur nos affaires. Bien que ces demandes puissent sembler sans conséquence, elles peuvent se rapporter à des informations régies par la Commission des opérations de bourse des États-Unis, ainsi que par d'autres lois. Si un journaliste vous pose des questions sur l'entreprise, ne lui répondez pas sans avoir d'abord consulté le directeur des relations publiques et des communications stratégiques de MSA. Si votre fonction implique que vous receviez des questions de la part des médias et que vous y répondez, vous êtes tenu de garantir que les informations que vous fournissez respectent les politiques de MSA, y compris la politique de MSA sur les demandes de renseignements des médias, ainsi que le Code et qu'elles ne fournissent pas d'avantage déloyal à un individu ou à une entité par rapport à d'autres.

Médias sociaux

(Voir les directives de MSA sur les médias sociaux pour plus d'informations)

L'entreprise est attachée à renforcer sa marque et ses relations avec les clients et d'autres acteurs clés. L'émergence et la croissance de différents médias sociaux comme Facebook, LinkedIn, YouTube ou Twitter créent des possibilités de communication et de collaboration qui évoluent rapidement. Utilisés de manière responsable, les médias sociaux peuvent offrir à l'entreprise un moyen efficace d'atteindre des acteurs clés et d'améliorer nos méthodes commerciales.

Les collaborateurs de MSA sont invités à utiliser les médias sociaux pour promouvoir les affaires de l'entreprise de manière appropriée. Toutefois, le comportement des collaborateurs dans les médias sociaux rejait sur eux et sur l'entreprise. Par conséquent, toute utilisation des médias sociaux pour le compte de l'entreprise doit être honnête, respectueuse, professionnelle et conforme aux valeurs fondamentales de l'entreprise, au Code, aux autres réglementations de l'entreprise et aux directives sur les médias sociaux.

Tous les collaborateurs de MSA doivent être conscients que tout ce qu'ils disent ou font dans les médias sociaux relève du domaine public et peut être vu par n'importe qui disposant d'un accès à Internet. C'est pourquoi il est important que tous les collaborateurs de MSA agissent selon les valeurs de l'entreprise lorsqu'ils utilisent les médias sociaux pour promouvoir les activités de MSA et qu'ils soient prudents afin de protéger la réputation de MSA et de ses collaborateurs. Contactez le directeur des relations publiques et des communications stratégiques en cas de questions sur la bonne utilisation des médias sociaux pour le compte de l'entreprise.

Dérogations au Code

Aucun cadre ou directeur ne bénéficiera d'une dérogation au Code sauf si celle-ci est approuvée par le Conseil d'administration, auquel cas elle sera communiquée sans délai aux actionnaires.

Ligne éthique MSA

Pour obtenir de l'aide, un coup de téléphone ou un clic suffit.

ARGENTINE | Espagnol/anglais

Composez d'abord le code d'accès 0-800-555-4288.
Composez ensuite le 800-253-5534.

AUSTRALIE | Anglais

Composez le code d'accès Optus 1-800-551155 ou le code d'accès Telestra 1-800-881-011.
Composez ensuite le 800-205-5119.

AUTRICHE | Allemand/anglais

Composez d'abord le code d'accès 0-800-200-288.
Composez ensuite le 800-504-1785.

BELGIQUE | Anglais

Composez d'abord le code d'accès 0-800-100-10.
Composez ensuite le 800-205-5119.

BRÉSIL | Portugais/anglais

Composez le 0-800-891-4126.

CANADA | Anglais

Composez le 1-800-205-5119.

CHILI | Espagnol/anglais

Composez d'abord le code d'accès 800-225-288.
Composez ensuite le 800-253-5534.

CHINE | Mandarin/anglais

Composez le 10-800-110-0563.

COLOMBIE | Espagnol

Composez d'abord le code d'accès 01-800-911-0011.
Composez ensuite le 800-253-5534.

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE | Tchèque/anglais

Composez le 800-143-023.

DANEMARK | Anglais

Composez d'abord le code d'accès 800-100-10.
Composez ensuite le 800-205-5119.

ÉGYPTE | Anglais

Composez d'abord le code d'accès 2510-0200 (au Caire) ou 02-2510-0200 (partout ailleurs).
Composez ensuite le 800-205-5119.

FRANCE | Français

Composez le 0800 90 59 38.

ALLEMAGNE | Allemand/anglais

Composez le 0800-1826439.

HONG KONG | Anglais

Composez d'abord le code d'accès 800-96-1111 ou 800-93-2266.
Composez ensuite le 800-205-5119.

HONGRIE | Hongrois/anglais

Composez le 06-800-12927.

INDE | Bengali/anglais

Composez d'abord le code d'accès 000-117.
Composez ensuite le 800-365-1534.

INDONÉSIE | Anglais

Composez d'abord le code d'accès 001-801-10.
Composez ensuite le 800-205-5119.

IRLANDE | Anglais

Composez d'abord le code d'accès 1-800-550-000 ou 00-800-222-55288.
Composez ensuite le 800-205-5119.

ITALIE | Italien/anglais

Composez le 800-788631.

JAPON | Japonais/anglais

IDC : 0066-33-801272
Softcom : 0044-22-112676
KDD : 00531-11-5087
Tous les autres : 0034-800-900162

KAZAKHSTAN | Kazakh/Anglais/Russe

Composez d'abord le code d'accès 8-800-121-4321.
Composez ensuite le 866-455-0427.

MALAISIE | Anglais

Composez d'abord le code d'accès 1-800-80-0011.
Composez ensuite le 800-205-5119.

MEXIQUE | Espagnol/anglais

Composez d'abord le code d'accès 01-800-288-2872.
Composez ensuite le 800-253-5534.

MAROC | Arabe

Composez d'abord le code d'accès 00-211-0011.
Composez ensuite le 888-507-5625.

PAYS-BAS | Anglais

Composez d'abord le code d'accès 0800-022-9111.
Composez ensuite le 800-205-5119.

PEROU | Espagnol/anglais

Composez d'abord le code d'accès 0-800-50-288.
Composez ensuite le 800-253-5534.

POLOGNE | Polonais/anglais

Composez le 0-0-800-111-1673.

ROUMANIE | Anglais

Composez d'abord le code d'accès 021-800-4288.
Composez ensuite le 800-205-5119.

RUSSIE | Russe

À Moscou, composez d'abord le code d'accès 8-495-363-2400. À Saint-Pétersbourg, composez d'abord le code d'accès 8-812-363-2400. Partout ailleurs, composez le 8 pour obtenir une tonalité, puis le 10-800-110-1011. À l'invite en anglais, composez le 866-455-0427.

SINGAPOUR | Anglais

Composez d'abord le code d'accès 800-011-1111 ou 800-001-0001.
Composez ensuite le 800-205-5119.

AFRIQUE DU SUD | Anglais

Composez d'abord le code d'accès 0-800-99-0123.
Composez ensuite le 800-205-5119.

ESPAGNE | Espagnol/anglais

Composez d'abord le code d'accès 900-99-0011.
Composez ensuite le 800-253-5534.

SUÈDE | Anglais

Composez d'abord le code d'accès 020-799-111.
Composez ensuite le 800-205-5119.

SUISSE | Allemand/anglais

Composez d'abord le code d'accès 0-800-89-0011.
Composez ensuite le 800-504-1785.

THAÏLANDE | Thai

Composez le 001-800-11-002-2990.

ÉMIRATS ARABES UNIS | Anglais

Composez d'abord le code d'accès 800-05-55-66 ou 8000 0 6 1.
Composez ensuite le 800-205-5119.

ROYAUME-UNI | Anglais

Composez d'abord le code d'accès 0-800-89-0011.
Composez ensuite le 800-205-5119.

ÉTATS-UNIS | Anglais/espagnol

Composez le 800-205-5119.

Outil de signalement en ligne :

www.msasafety.com/ethicsguideline

Quelle que soit l'option
que vous choisissiez pour
signaler un problème,
nous nous engageons
fermement à ce que
vous ne subissiez pas de
représailles, en aucune
manière, pour avoir fait
part, en toute bonne foi,
d'un sujet d'inquiétude.



The Safety Company

1000 Cranberry Woods Drive
Cranberry Township, Pennsylvania 16066, États-Unis

(+1) 724-776-8600

1-800-672-2222

www.MSAafety.com

Rév. 0, 6 mai 2014